



Ref : CA2017/83

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2017

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'UNE MOTION RELATIVE
AU MANQUE DE MOYENS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN ÉTUDIANT AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➤ **Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 décembre 2017 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Entendu l'exposé de Mme la Présidente de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➤ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver la motion suivante:**

« Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en séance le 15 décembre 2017, tient à alerter le ministère de l'enseignement supérieur sur la difficulté croissante d'exercice des missions de notre établissement et souligne que :

La nécessité de gels de postes d'enseignants-chercheurs depuis 2014 altère la qualité de la formation et la possibilité de la recherche, alors même que le nombre de bacheliers à accueillir est en augmentation croissante et que dans les années à venir nous attendons une hausse d'effectifs.

La hausse de la démographie étudiante n'est pas suffisamment prise en compte dans l'allocation des moyens, alors que le financement moyen par étudiant à l'université est déjà nettement inférieur à celui constaté dans les formations sélectives hors universités».

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 15 décembre 2017.

Nombre de membres présents	27
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de votes pour	36
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 30/03/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 19/12/2017